

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-01-25 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 25e jour du mois de janvier 2011 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, François Parenteau, et Jocelyn Verrier

Les conseillers Félix Courchesne et Roger Tessier sont absents

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

- Adoption de l'ordre du jour
- Dossier école
- Commande de bacs
- CSST / Protection des travailleurs bénévoles
- Période de questions
- Levée de la session

(11-01-24) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(11-01-25) DOSSIER ÉCOLE / DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a droit à une aide financière du Québec et du Canada équivalent à 66 2/3% ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre désire soumettre un projet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du bâtiment de l'école primaire Sainte-Jeanne d'Arc ;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de rénovation sur le bâtiment de l'école sont à faire et que ce programme permettrait la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait entrepris des démarches auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir une aide financière pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut recevoir de compensation financière du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

CONSIDÉRANT qu'environ 10% des revenus de la taxe foncière sont consacrés aux dépenses de fonctionnement pour l'école;

CONSIDÉRANT que plusieurs dépenses d'investissement aussi financées par la taxe foncière ont été réalisées;

CONSIDÉRANT que les contribuables de la municipalité de Lefebvre en plus d'assumer les coûts pour l'entretien et le maintien de l'école par leurs taxes municipales, paient leurs impôts et leurs taxes scolaires au même titre que tous les autres contribuables de la province;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis que ses contribuables sont surtaxés concernant l'éducation de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Jeanne d'Arc est un lieu d'enracinement dans notre culture, nos valeurs et notre identité locale;

CONSIDÉRANT que l'éducation est un service public qui doit être accessible à tous avec le maintien et la mise en place de services éducatifs **dans un milieu adéquat** et équivalents à ceux que l'on retrouve ailleurs;

CONSIDÉRANT que plusieurs écoles de la Commission scolaire des Chênes ont eu droit à une cure de rajeunissement suite à des investissements du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dont notre école n'a pu bénéficier étant donné qu'elle appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la situation de la municipalité de Lefebvre par rapport à son école du village est peu commune au Québec;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre présente le projet pour la rénovation du bâtiment école au Programme Fonds Chantiers Canada-Québec et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet ;

Que pour les raisons énumérées ci-haut, la municipalité de Lefebvre demande à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de moduler l'aide financière du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec afin que la part d'investissement des deux gouvernements totalise au moins 80% ;

Il est également résolu que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire de présentation du projet et soit désignée comme personne responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-26) COMMANDE DE BACS

CONSIDÉRANT que l'inventaire des bacs à déchets et à récupération est bas ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse une commande de bacs chez Groupe Environnemental Écoloxia au montant de soixante-neuf dollars (69.\$) plus taxes ;

Que dix bacs noirs de 360 litres et dix bacs verts de 360 litres soient achetés ;

Qu'une somme de mille six cent soixante-quinze dollars (1 675.\$) soit allouée pour l'achat de bacs et la livraison, affecté dans le poste budgétaire (54-150-00-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-27) CSST / PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que la municipalité peut adhérer à la protection des travailleurs bénévoles offerte par la CSST ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité adhère à la protection des travailleurs bénévoles à la CSST pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 25 janvier 2011 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

(11-01-28) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller Jocelyn Verrier à 20:55 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière